

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024**

**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX  
POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE**

**Le Président du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération CA-2017-18 en date du 11 octobre 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 30/06/2017,

Vu l'arrêté 2021-119 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| <b>Agent</b>           | <b>Libellé grade actuel</b> | <b>Libellé Grade Proposé</b> | <b>Niveau</b> | <b>Observations</b>                        |
|------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------|--|
| DELESTRADE<br>Clotilde | Attaché principal           | Attaché Hors classe          | 1             | A compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2024 |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 25 rue du lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Reims, le 09/07/2024.

**Le Président du Conseil d'administration,**



**Pascal LABELLE**

Affiché le

## ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024

### CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE POUR L'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE

**Le Président du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération CA-2017-18 en date du 11 octobre 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 30/06/2017,

Vu l'arrêté 2021-119 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de PEA Hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Agent           | Libellé grade actuel  | Libellé Grade Proposé | Niveau | Observations                                |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------|---|
| BOURLEZ Fabrice | PEA de classe normale | PEA Hors Classe       | 1      | A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 |

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 6

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 25 rue du lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Reims, le 09/07/2024.



**Le Président du Conseil d'administration,**

**Pascal LABELLE**

Affiché le